

LA DETTE PUBLIQUE

Question n° 2635—**M. Mather:**

1. Quel était le montant total de la dette publique au mois de mars 1967, 1968 et 1969?
2. Quel était le montant total de l'intérêt annuel et des frais afférents de la dette publique pour les mêmes années?

L'hon. Edgar J. Benson (ministre des Finances): 1. 1967, \$15,965 millions; 1968, \$16,760 millions; 1969 (provisoire), \$17,326 millions.

2. 1967, \$1,190.6 millions; 1968, \$1,300.8 millions; 1969 (provisoire), \$1,479.0 millions.

LES ÉPOUSES BRITANNIQUES D'ANCIENS COMBATTANTS CANADIENS

Question n° 2636—**M. Marshall:**

Les épouses britanniques d'anciens combattants sont-elles considérées comme citoyennes canadiennes quand elles demandent un passeport pour voyager à l'étranger?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État du Canada): Non, à moins qu'elles n'aient acquis la citoyenneté canadienne de leur propre chef.

LES ÉPOUSES DES ANCIENS COMBATTANTS TERRE-NEUVIENS

Question n° 2637—**M. Marshall:**

1. Quel statut la Direction de la citoyenneté reconnaît-elle aux épouses des anciens combattants terre-neuviens qui se sont mariés outre-mer au cours des deux guerres mondiales?
2. Sont-elles considérées comme citoyennes canadiennes quand elles demandent un passeport pour voyager à l'étranger?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État du Canada): Une femme n'acquiert pas automatiquement la citoyenneté canadienne du fait de son mariage à un ancien combattant. Cependant, la majorité des épouses auxquelles se rapporte la présente question sont des citoyennes canadiennes et on leur délivrerait un passeport.

LES BUDGETS ANNUELS DE CERTAINS POSTES DE RADIO

Question n° 2638—**M. Corbin:**

1. Quels ont été les budgets annuels a) du poste de radio CBAF, b) du poste de télévision CBAFT, de la Société Radio-Canada à Moncton pour chaque année depuis leur inauguration ou leur entrée en service, y compris les coûts de construction, de location et d'exploitation?
2. Quel a été le budget annuel du poste CBZ de Fredericton (y compris l'antenne CBD de Saint-Jean) de la Canadian Broadcasting Corporation pour chacune des années depuis son inauguration ou son entrée en service, y compris les coûts de construction, de location et d'exploitation?

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État du Canada): D'habitude, la Société Radio-Canada n'est pas tenue de divulguer ces renseigne-

ments vu le tort que cela pourrait lui faire en raison de la concurrence qu'elle doit livrer.

LES LIEUX D'INSTALLATION DE CERTAINS DISPOSITIFS D'ATTERRISSAGE AUX INSTRUMENTS

Question n° 2641—**M. Marshall:**

Certains des 29 dispositifs d'atterrissage aux instruments (ILS) que le ministère des Transports a achetés récemment vont-ils être installés aux aéroports de Stephenville et de Deer Lake, à Terre-Neuve?

L'hon. Don Jamieson (ministre des Transports): Le ministère des Transports se propose d'installer un dispositif d'atterrissage aux instruments (ILS) pour faciliter l'atterrissage des avions à réaction à Deer Lake.

Un tel dispositif a déjà été installé à Stephenville.

LA PRIORITÉ DES CANADIENS AUX PRÊTS DES BANQUES À CHARTE

Question n° 2648—**M. Orlikow:**

1. Quels mécanismes le ministère des Finances a-t-il mis en place pour assurer que les banques à charte du Canada observeront les directives du ministre des Finances leur prescrivant de prêter de préférence à leurs clients canadiens plutôt qu'à leurs clients américains, et d'accorder de préférence des prêts aux petites entreprises et aux régions moins développées du Canada, ainsi que le déclarait le ministre, à la page 11019 du Hansard du 9 juillet 1969?
2. Y a-t-il eu échange de lettres entre le ministre et les banques à charte au sujet de ces directives?
3. Dans l'affirmative, cette correspondance sera-t-elle déposée à la Chambre?

L'hon. Edgar J. Benson (ministre des Finances): 1. Aucun, mais le gouverneur de la Banque du Canada, quand il a comparu devant le Comité permanent de la Chambre des communes sur les finances, le commerce et les affaires économiques, a témoigné qu'au cours de récentes réunions avec les dirigeants des banques à charte, la Banque du Canada a exprimé l'avis, comme elle l'a fait dans des périodes antérieures de resserrement du crédit, que les banques doivent accorder une attention toute particulière aux besoins des emprunteurs situés dans les régions relativement moins prospères du pays et à ceux des petites entreprises qui ne peuvent recourir à d'autres sources de crédit. De plus, tout récemment, quand il est devenu évident que les taux de prêts bancaires plus élevés des États-Unis inciteraient les sociétés américaines à emprunter ici soit directement soit par l'entremise de leurs filiales canadiennes, il avait proposé aux banques d'accorder la priorité dans l'utilisation de leurs ressources totales de prêt aux demandes de leurs clients canadiens qui justifieraient l'octroi de crédit. Le ministre des Finances a déclaré à la Chambre des com-